

Cotisation 2023-2024

L'association est ouverte à toute personne acquittant une cotisation annuelle, dont le montant proposé par le conseil d'administration est adopté par l'assemblée générale (article 5 des statuts).

Le montant de la cotisation est de :

- 12,00 € pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024.